

DÉCISION N^o : 2005-MC-2611

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 785422

DOSSIER N^o : 24328

Objet : D-Fense Capital ltée
Demande de visa

Vu la demande présentée le 17 mai 2005;

vu les articles 11, 13, et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives aux prospectus* ;

vu l'Instruction générale 41-601Q, *Les Sociétés de capital de démarrage* ;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus du 18 juillet 2005 de D-Fense Capital ltée concernant les placements suivants :

1. un maximum de 1 750 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action;
2. une option de rémunération auprès du placeur pour compte permettant d'acquérir un maximum de 175 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date d'inscription des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX;
3. d'options auprès des administrateurs et dirigeants de la société permettant d'acquérir un maximum de 275 000 actions ordinaires.

Le visa prend effet le 20 juillet 2005.

(s) *Benoît Dionne*
Benoît Dionne
Chef du Service du financement des sociétés
ARL/ir